



# Révision du Plan Local d'Urbanisme de Nances

## Présentation du PADD

Réunion publique n°2 du Mercredi 20 juin 2018

# SOMMAIRE

- ❖ **Rappel des étapes du PLU et du calendrier**
- ❖ **Retour sur les enjeux issus du diagnostic**
- ❖ **Qu'est ce qu'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables**
- ❖ **Présentation des orientations générales du PADD**

# **RAPPEL DES ÉTAPES DU PLU ET DU CALENDRIER**

# Étapes du PLU

## Phase 1 : Diagnostic – 5 mois

Etat des lieux du territoire ; situation et évolution de la commune sur les 10 dernières années ; enseignements, enjeux et perspectives.

## Phase 2 : PADD – 4 mois

Orientations générales qui cadreront le développement territorial : **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables

## Phase 3 : Traduction réglementaire – 8 mois

Traduction des orientations du PADD de manière graphique et réglementaire : **O**rientations d'**A**ménagement et **P**rogrammation ; Zonage ; Règlement

← Étape actuelle

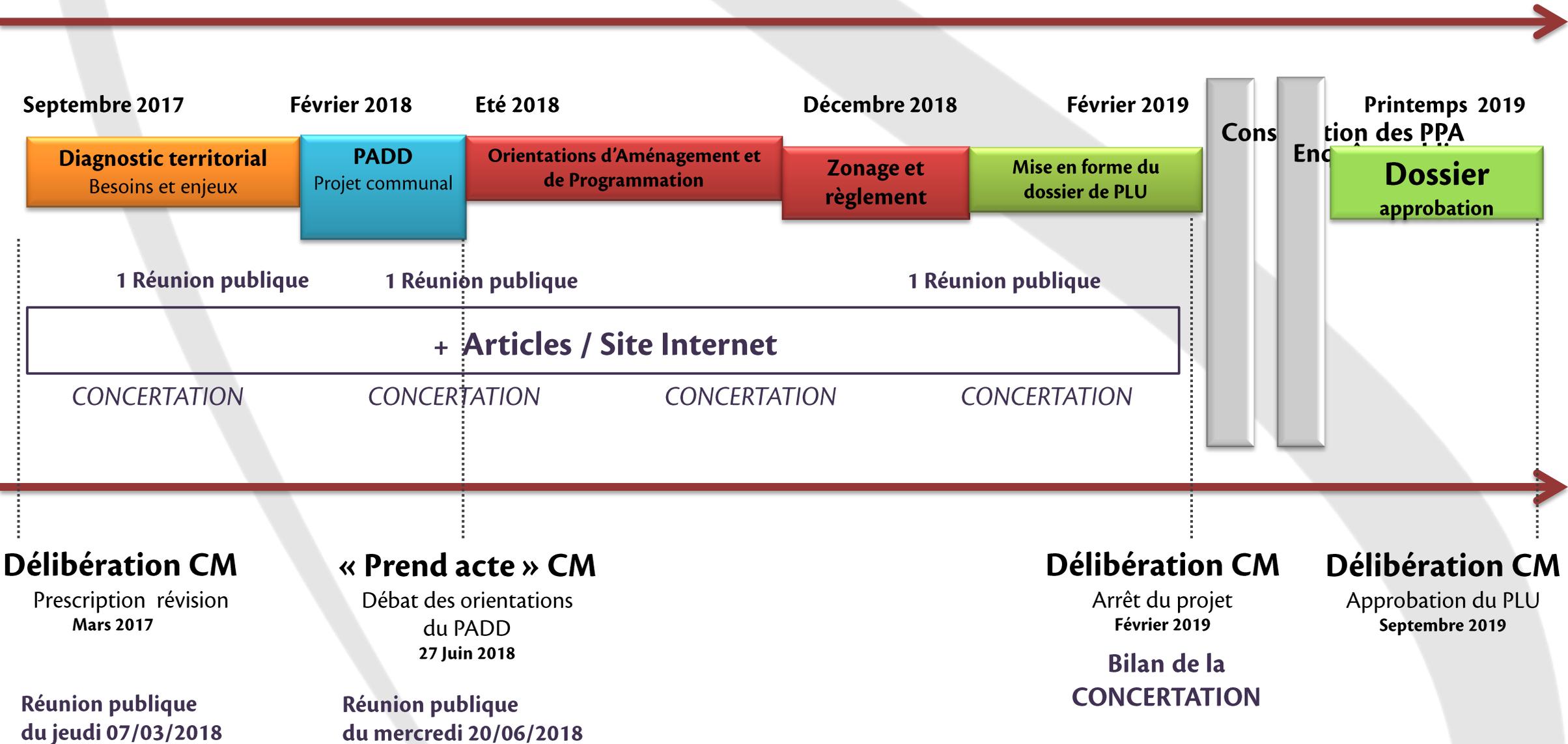
## Phase 4 : Formalisation du projet de PLU – 7 mois

**Arrêt du projet du PLU ;**

Consultation des Personnes Publiques Associées ; Enquête publique ;

**Approbation du PLU.**

# Planning d'intervention

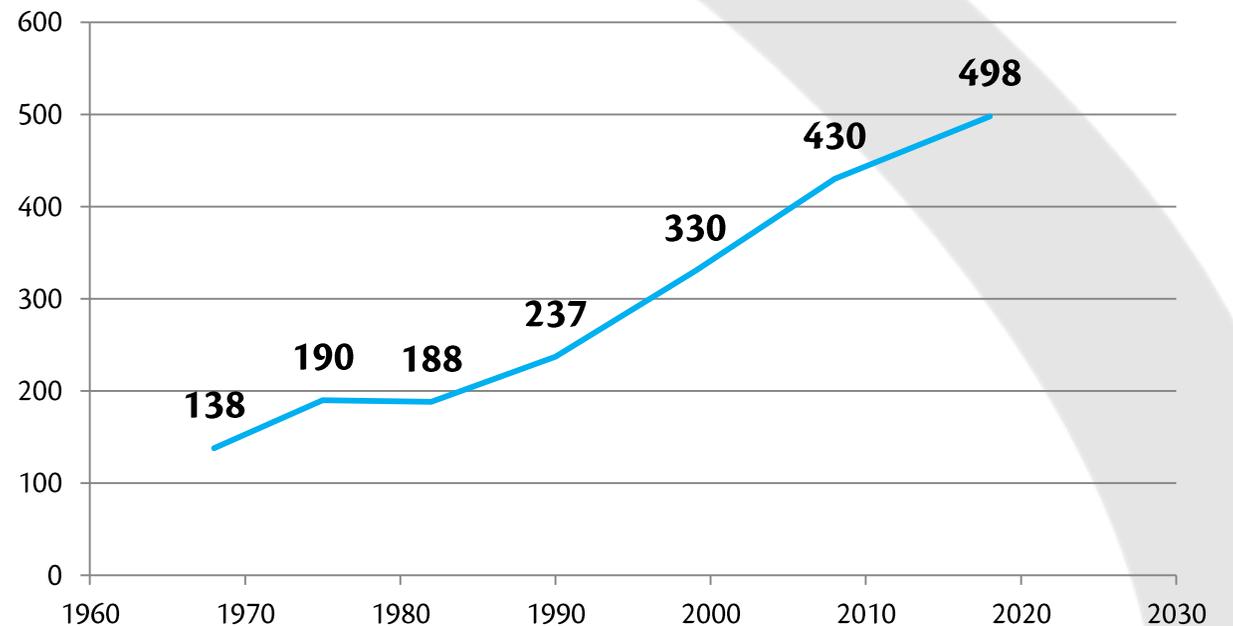


# **RETOUR SUR LES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC**

# ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

- ❖ Intégrer le fort développement de ces dernières années (nombreuses constructions réalisées ou en cours, forte attractivité de la commune)
- ❖ Mener une réflexion sur la notion de polarité pour définir le projet d'évolution à 10 ans et répondre aux besoins démographiques par une offre en logements adaptée (vieillesse, poursuite de l'accueil des ménages actifs,...)
- ❖ Etudier la capacité de réinvestissement pour la production de l'offre en logement

Evolution démographique de Nances  
entre 1968 et 2018



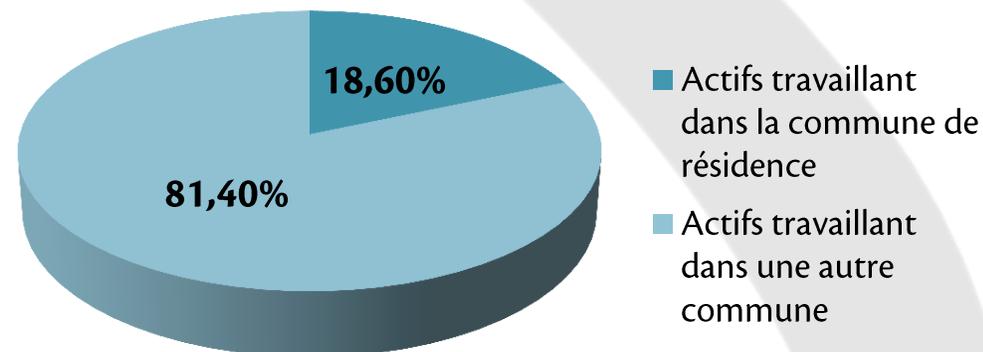
## ENJEUX ÉCONOMIQUES

- ❖ Favoriser le développement économique et d'activités : interroger le développement de la zone du Goutier sur le territoire de Nances, en lien avec les orientations de la CCLA et de Novalaise
- ❖ S'appuyer sur le Lac d'Aiguebelette et l'ensemble du territoire de la CCLA comme un levier touristique dont Nances forme la porte d'entrée
- ❖ Maintenir les emplois présents sur la commune et accompagner les entreprises locales et l'exploitations agricole dans leurs projets et leurs développements

## ENJEUX DE MOBILITÉ

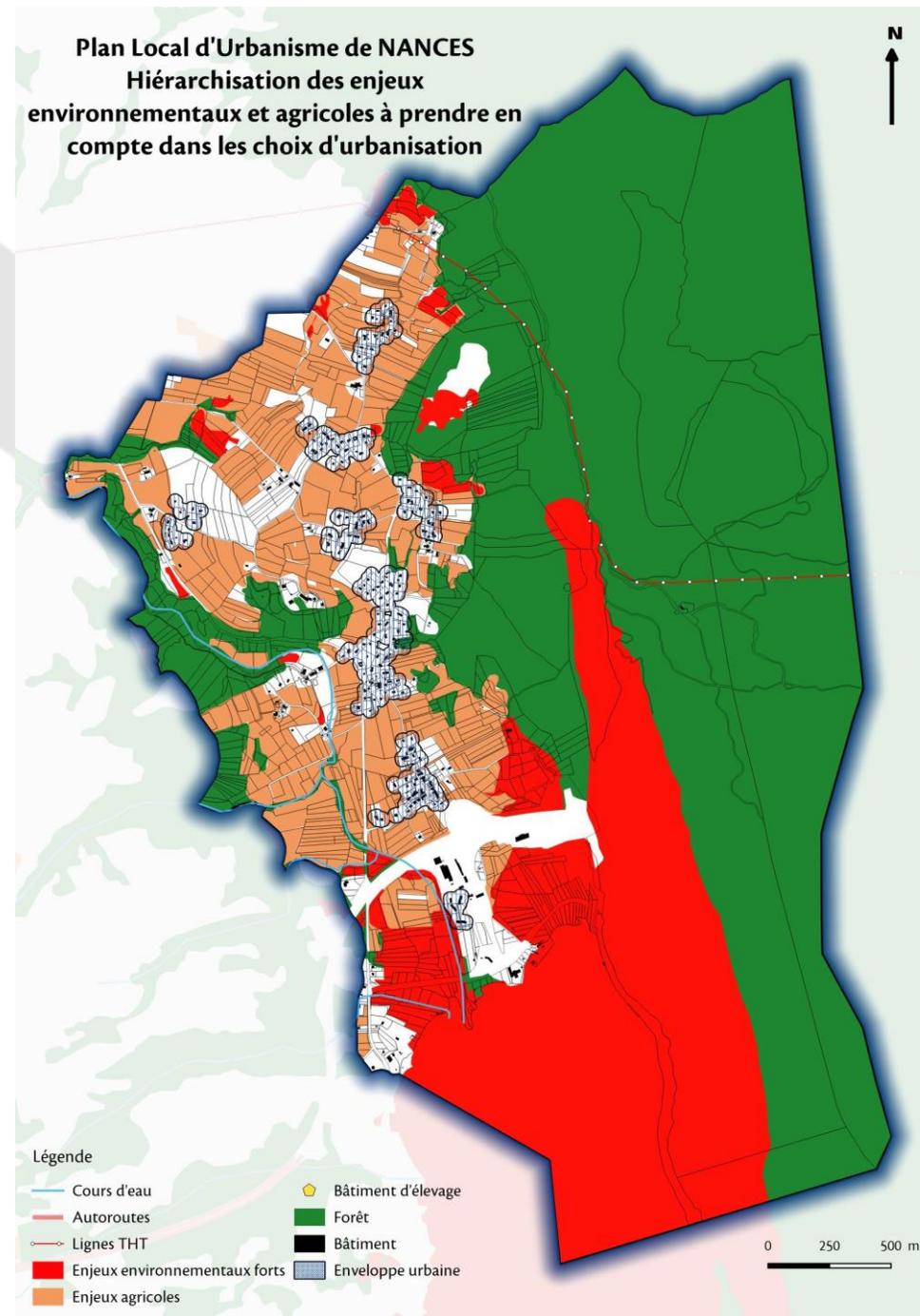
- ❖ Prendre en considération les flux domiciles – travail et l'attractivité le bassin chambérien dans les choix de développement communal
- ❖ S'appuyer sur les offres de transport en commun et de modes doux pour réduire les déplacements en voitures : mener une réflexion conjointe avec Novalaise, notamment en matière de piste cyclable
- ❖ S'interroger sur les liaisons douces à créer et à sécuriser au sein du village et entre les différentes communes

Lieu de travail des actifs en 2014



# ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX :

- ❖ Plusieurs zonages informatifs et réglementaires, ainsi que des prescriptions du SCoT, prouvant l'intérêt environnemental du territoire, à prendre en compte dans les choix d'urbanisation
- ❖ Les prescriptions du SCoT pour les secteurs à forte valeur environnementale (corridors écologiques, réservoirs de biodiversité,...)
- ❖ **Loi Montagne qui implique des contraintes supplémentaires dans l'urbanisation (hameaux)**
- ❖ Des risques naturels, notamment en termes d'inondation, de glissement de terrain et de chute de pierres ainsi que la présence de l'A43 (et les nuisances qu'elle génère) à intégrer dans la réflexion des PLU
- ❖ La qualité paysagère, naturelle et agricole, du territoire à préserver et à mettre en valeur
- ❖ L'activité agricole à intégrer dans les réflexions du PLU (un siège d'exploitation sur le territoire communal)
- ❖ Une urbanisation diffuse en plusieurs hameaux qui caractérise le territoire
- ❖ Un patrimoine architectural et naturel à protéger et valoriser

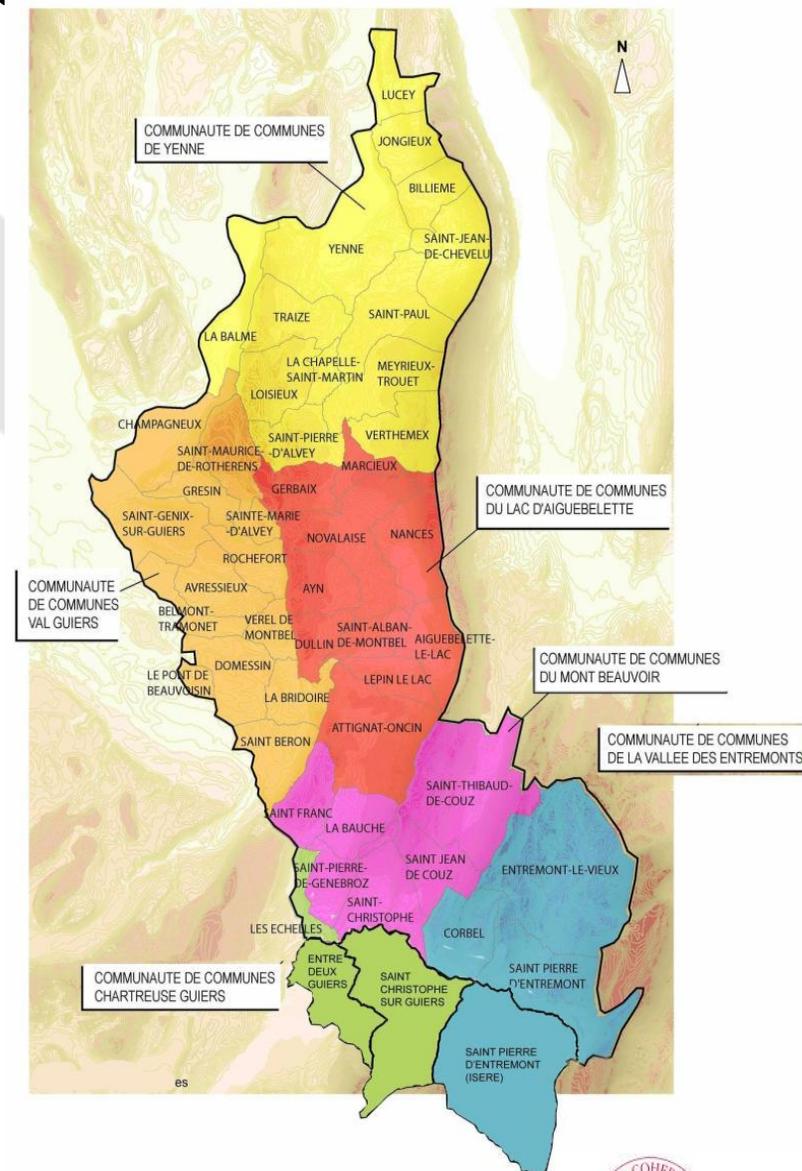


## UN DOCUMENT PRESCRIPTEUR : LE SCOT DE L'AVANT PAYS SAVOYARD

- ❑ « Village polarisé » → objectif de croissance démographique maximale de **+1,4% par an**
- ❑ Objectif de logements 2015-2029 : **57 logements**
  - dont minimum 12 en réinvestissement
  - Et maximum 45 en extension
- ❑ Surface foncière autorisée : **2,25 ha**
- ❑ Densité moyenne : **20 logements/ha**

**La commune a choisi un objectif de croissance de +1% par an, suite au fort développement de la commune ces dernières années**

- ❑ Objectif de logements 2015-2029 : **44 logements**
  - dont minimum 9 en réinvestissement\*
  - Et maximum 35 en extension
- ❑ Surface foncière autorisée : **2,33 ha**
- ❑ Densité brute minimale : **15 logements/ha**
- ❑ Un objectif de production de logements sociaux sur la polarité



**→ un nombre de PC autorisé déjà au-delà de ces objectifs depuis l'approbation du SCOT**

# **QU'EST CE QU'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES ?**

# Qu'est ce qu'un PADD ?

- Un document qui exprime la vision politique du projet communal à mener pour les 10 prochaines années, sous la forme d'orientations générales
- Un document qui n'est pas opposable aux tiers
- Un document qui précise l'aménagement projeté du territoire : l'objectif démographique ; les perspectives de construction de logements en réponse à cet objectif démographique
- Une traduction réglementaire cohérente à venir :  
Orientation d'Aménagement Programmation, Règlement, Zonage

# **PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD**

# AXE 1 : Nances en tant que village remarquable

Enjeux :

**PRÉSERVER « L'AMBIANCE VILLAGE » ACTUELLE ET OFFRIR UN CADRE DE VIE AGREABLE AUX HABITANTS EN MAITRISANT L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE**

Objectifs :

**PRÉSERVER LES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES ET LE PATRIMOINE VILLAGEOIS**



La Chapelle Sainte Rose



Le lavoir du Chef-lieu animé

# AXE 1 : Nances en tant que village remarquable

Enjeux :

**PRÉSERVER « L'AMBIANCE VILLAGE » ACTUELLE ET OFFRIR UN CADRE DE VIE AGREABLE AUX HABITANTS EN MAITRISANT L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE**

Objectif :

**PRÉSERVER L'ORGANISATION DE LA COMMUNE EN HAMEAUX EN :**

- *Limitant les extensions bâties*
- *Valorisant les dents creuses*
- *Renouvelant le bâti*
- *Favorisant la mixité*
- *Redéfinissant les entrées de village*
- *Répondant aux besoins en équipements publics et en espace de stationnement*
- *Intégrant les capacités des réseaux tout en améliorant sa qualité et sa gestion*



Dent creuse au hameau Les Gollets, le long de la RD41

# AXE 2 : Nances en tant que porte d'entrée du Territoire et village structurant du bourg centre

Enjeux :

**INTERVENIR DANS UN ESPACE CONCERNE PAR DES PROJETS A DIFFERENTES ECHELLES TERRITORIALES**

Objectif :

**RENFORCER LA POSITION DE PORTE D'ENTREE DE NANCES DANS LE TERRITOIRE PAR DES ACTIONS EN FAVEUR :**

- **du Tourisme** : favoriser le développement du tourisme et des loisirs qui participent à l'attractivité du bassin de vie, notamment aux abords du Lac (Maison du Lac, le port et les plages) et de l'autoroute.
- **des Déplacements** :
  - Accompagner la mise en œuvre des projets de valorisation et de développement des modes doux (tour du lac, circuits pédestres, liaison Lac-Nances-Novalaise), notamment en lien avec les réflexions touristiques (parcours entre les villages et vers le cœur du territoire).
  - Permettre la circulation de tous modes de déplacements
  - Renforcer la lisibilité des arrêts de transport en commun
  - Améliorer la performance des transports en commun avec les communes voisines pour une meilleure desserte locale
  - Accompagner les réflexions de covoiturage aux abords du lac
  - Offrir un stationnement adapté aux usages du covoiturage et du vélo



Aménagement cyclable sur la rive Est du lac d'Aiguebelette

## AXE 2 : Nances en tant que porte d'entrée du Territoire et village structurant du bourg centre

Objectif:

**RENFORCER LA POSITION DE PORTE D'ENTREE DE NANCES DANS LE TERRITOIRE PAR DES ACTIONS EN FAVEUR :**

- **de l'Economie :**
  - *Permettre l'extension de la zone d'activité du Gouttier, sur le territoire de Nances, encadrer son aménagement et sa densification, lien avec le pôle d'équilibre pour répondre aux demandes des entreprises et faciliter la création de nouveaux emplois.*
  - *Conforter l'activité économique aux abords de l'A43*
- **du Réseau numérique**



Extension de la ZA du Gouttier

## AXE 3 : Nances en tant que village nature en zone de montagne

Enjeux :

**PRÉSERVER LES PARTICULARITÉS DU CADRE PAYSAGER**

Objectifs :

- *Proposer un projet d'aménagement respectueux des formes urbaines (hameaux) et permettant de préserver les structures paysagères*
- *Assurer la protection des espaces et terre à vocation et à caractère agricole, notamment autour de l'exploitation identifiée*
- *Permettre la bonne gestion des massifs forestiers notamment en assurant le maintien des plages de dépôt*



Vue sur le Chef-lieu, la chaîne de l'Épine et le lac d'Aiguebelette

## AXE 3 : Nances en tant que village nature en zone de montagne

Enjeux :

### PRÉSERVER LES PARTICULARITÉS DU CADRE PAYSAGER

Objectifs :

- *Préserver les espaces naturels et forestiers notamment les secteurs sensibles (ZNIEFF, site Natura 2000, APPB...)*
- *Affirmer les trames vertes et les continuités écologiques notamment dans leur rôle de coupure naturelle dans l'urbanisation*
- *Assurer l'intégration environnementale des aménagements notamment dans les secteurs à enjeux tels que les bords du Lac*
- *Prendre en compte les risques naturels et technologiques (inondation, nuisances de l'autoroute A43)*
- *Préserver la trame bleue (réservoirs biologiques, cours d'eau, lac)*



Les bords du lac d'Aiguebelette en hiver

# Révision du Plan Local d'Urbanisme Commune de NANCES

## Carte de synthèse du PADD

### AXE 1 : Nances en tant que village remarquable

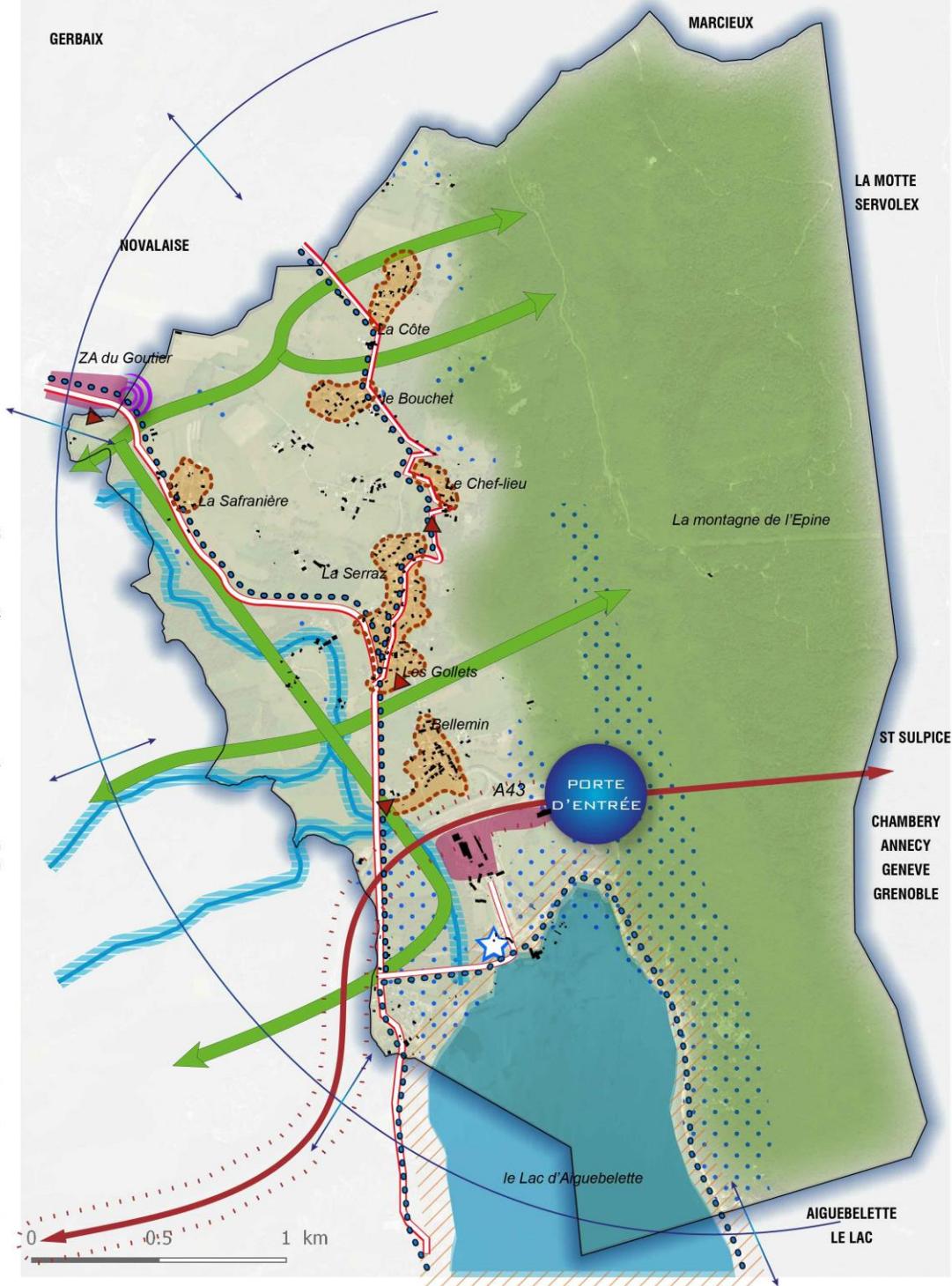
-  Une urbanisation centrée sur le confortement des hameaux et devant permettre :
  - une intensification de l'urbanisation dans les espaces déjà bâtis
  - l'émergence d'une offre mixte
-  - la préservation d'un bâti et d'une urbanisation traditionnelle
-  - la valorisation/aménagement des espaces publics notamment les entrées ou des espaces de stationnement

### AXE 2 : Nances en tant que continuité du lac et porte d'entrée pour le bourg centre

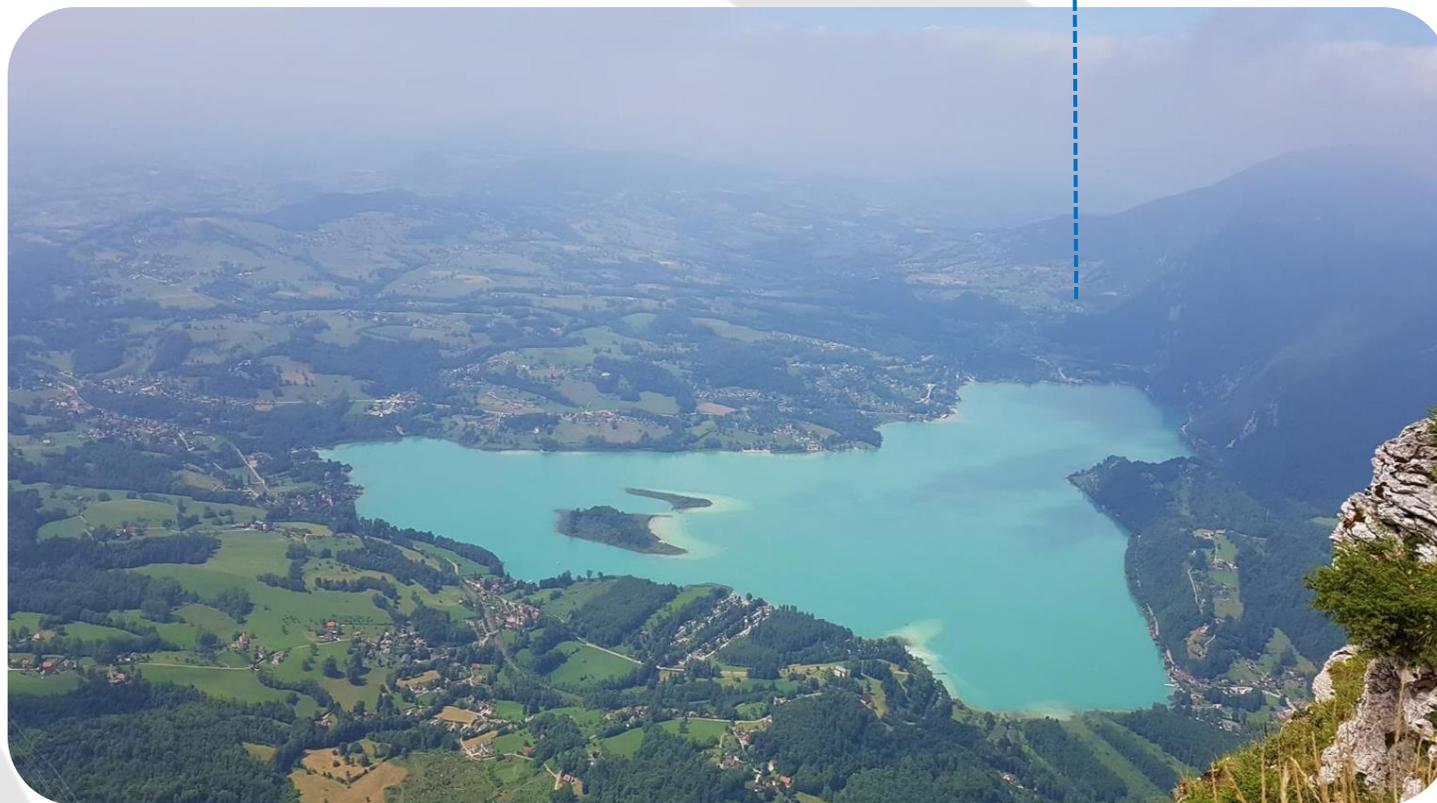
-  Renforcer la position de porte d'entrée de Nances dans le territoire par des actions en faveur :
  - Tourisme :**
    - favoriser le développement du tourisme et des loisirs qui participent à l'attractivité du bassin de vie, notamment aux abords du lac
  - Déplacements :**
    - valoriser l'entrée depuis l'A43 et intégrer les nuisances liées à l'axe
    - développer l'aire de covoiturage et permettre les projets similaires
    - permettre l'amélioration des pistes cyclables et leur développement
    - permettre leur développement en lien avec Novalaise et la CCLA (RD921-RD41)
  - Economie :**
    - permettre l'extension de la ZA du Goutier en lien avec le pôle d'équilibre pour répondre aux demandes des entreprises et faciliter la création de nouveaux emplois.
    - conforter le pôle économique aux abords de l'A43

### AXE 3 : Nances en tant que village nature en zone de montagne

-  Assurer la protection des espaces et des terres à vocation et à caractère agricole
-  Préserver les espaces naturels et forestiers
-  Préserver le Lac d'Aiguebelette et ses abords (réserve naturelle, qualité des eaux)
-  Affirmer les trames vertes et les continuités écologiques notamment en tant que coupure d'urbanisation
-  Préserver les espaces naturels sensibles (ZNIEFF, site Natura 2000,...)
-  Intégrer les enjeux hydrauliques : risques, capacités épuratoires, qualité des eaux



NANCES



*Panorama sur les 3 communes depuis le Belvédère du Mont Grèle*

**QUESTIONS / RÉPONSES**